

L'ÉLEVAGE DU CHEVAL AU SÉNÉGAL

par R. LARRAT

(4 figures)

Répartition. — La densité de peuplement équin dépend de facteurs climatologiques et surtout nosogéniques. On trouve, au Sénégal, le cheval dans toutes les zones peu humides où Glossines et Tabanidés, hôtes vecteurs des trypanosomes du type *vivax-cazalboui* ou *congolense-dimorphon*, n'en compromettent pas l'élevage.

Les plus fortes concentrations sont enregistrées dans les cercles du Baol, de Thiès, de Louga, de Linguère et de Kaolack. Non seulement les conditions de milieu y sont favorables, mais encore ce sont (à l'exception de Linguère) des régions économiquement développées où, depuis longtemps, joue une demande active. Traitants autochtones et libano-syriens y entretiennent une nombreuse cavalerie. D'autre part, l'activité dans ce secteur, de plusieurs sociétés d'encouragement et l'engouement des populations urbaines indigènes pour les courses hippiques peuvent être considérés comme des causes non négligeables de développement et de densification. Une indiscutable relation existe entre le volume du groupement humain dans les villes et escales et le noyautage des effectifs.

Ils sont plus dispersés dans les cercles de Matam, de Podor et du Bas-Sénégal, bien que l'on y trouve les meilleurs produits. La vallée du fleuve, avec ses terrains de décrue ou sévissent à l'état enzootique les hématozooses (*nuttalliose*, *souma*), se révèle peu propice, ainsi d'ailleurs que les cantons maritimes et particulièrement la région des Niayes littorales qui s'étend de Saint-Louis à Sébikotane (Gandiolas, M'Baouar, Mékhé, M'Bar, N'Doutte-Diassane).

D'une façon générale, l'aire d'habitat ne descend pas au-dessous du 14^e degré de latitude nord; les régions défavorables étant représentées par les cantons sud des cercles de Kaolack (Nioro-Rip, Niombato, Saboya, Saback-Rip, Sokone, Djilor, N'Dangane, Pakalla Mandack), du cercle de Tambacounda (Ouli, Netteboulou, Niani-sandougou, Boundou méridional), tous limitrophes ou voisins de la Gambie britannique, et par la totalité des cercles de Kédougou et de la Casamance.

Les quelques sujets que l'on rencontre dans ces territoires sont introduits par les chefs et les commerçants indigènes, par l'administration (remonte des gardes de cercles) ou encore, au cours des dernières années, par les exploitants des chantiers de coupe de bois pour suppléer à l'absence de moyens de transport.

Ils n'y font pas une longue carrière et succombent très rapidement.

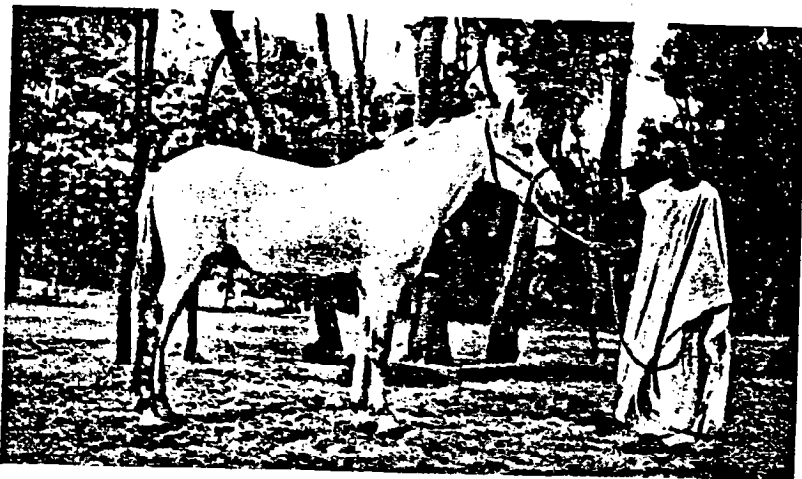


Fig. 1. — SANS RANCUNE. 1 m. 47. « Fleuve ».

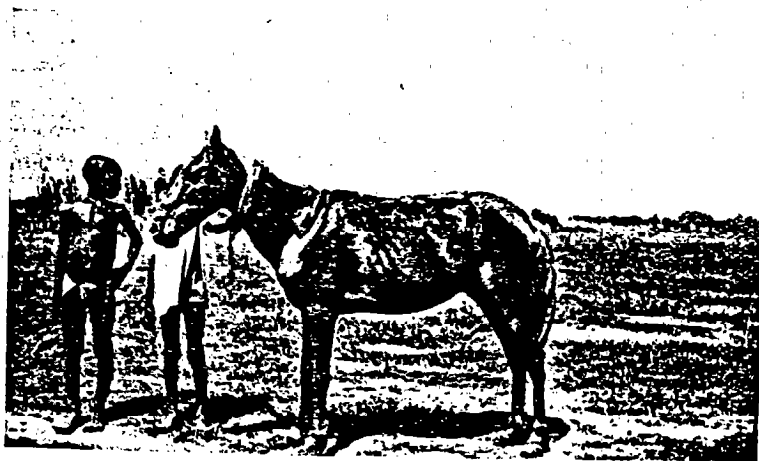


Fig. 2. — N' PAR. Commun, 1 m. 27, type « Cheval de fiacre ».

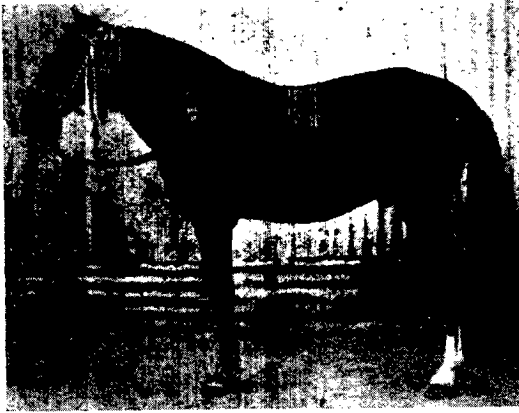


Fig. 3. — MARONE. 14 ans, 1 m. 37 « M^e Bayar ». Le meilleur cheval du Sénégal, imbattable sur les hippodromes.



Fig. 4. — BEDIENNE. 4 ans, 1 m. 40 « Foutanké ».

Les éleveurs de chevaux sont surtout ouolofs, peuls et toucouleurs. Si l'on se réfère au dicton local : « *Que le médecin du bœuf soit peul, mais que l'hippiatre soit ouolof* », les premiers sont réputés comme étant les plus expérimentés.

Le tableau suivant indique l'exacte répartition du cheptel recensé dans les divers cercles :

Bas Sénégal	355	Casamance.....	15
Louga	3.637	Kédougou	»
Baol	3.005	Velingara	31
Thiès	5.114	Kolda	69
Sine Saloum	5.393	Sedhiou	16
Djolloff.....	2.837	Ziguinchor.....	»
Matam.....	1.641	Bignona	»
Podor	652	Oussouye	»
Tambacounda	423		

Effectifs et variations. — La population chevaline ne dépasse guère 30.000 têtes. Elle tend à décroître. La diminution est générale, mais comparativement plus accusée dans le Bas-Sénégal, le Diambour, le Djolloff et le Cayor.

Les années de guerre n'ont pas été sans influencer sur l'élevage du cheval. L'arrêt des importations du riz a eu notamment pour effet d'augmenter la consommation locale de mil et de soustraire aux équidés, en faveur de l'homme, une importante partie des récoltes. Trois années successives de sécheresse (1941, 1942, 1943) ont, d'autre part, réduit la capacité des pâturages, ajoutant aux méfaits du rationnement. Enfin, la hausse progressive des fourrages, du tourteau d'arachide et des grains a rendu particulièrement onéreux l'entretien d'une monture.

Le manque d'essence, la diminution des moyens de transport ont, par contre, déterminé l'utilisation du cheval comme moteur. Dans les villes, les voitures hippomobiles se sont à peu près entièrement substituées aux taxis automobiles. Mais l'élevage n'a pas pour autant bénéficié de circonstances qui pouvaient être favorables à son développement. En effet, l'appât du gain a entraîné une exploitation intensive et partant, l'usure rapide des sujets, par ailleurs insuffisamment nourris. L'extension des débouchés, loin de stimuler la production, a incité les éleveurs à se débarrasser hâtivement et imprudemment de leurs produits. La qualité même de ces produits n'étant pas recherchée (car l'acheteur n'avait en vue qu'un amortissement rapide), la facilité de vente n'a nullement favorisé une amélioration par sélection. Il en est résulté un appauvrissement qualitatif en même temps que quantitatif de l'élevage.

Les prélèvements pour les besoins de l'armée ont aggravé la situation. Non seulement les commissions de remonte achetaient, en une seule opération, de nombreux produits dans une même région, mais encore ne retenaient que les sujets d'un beau modèle, d'une taille minimum de 1 m. 40, faisant ainsi preuve d'une méconnaissance absolue des disponibilités locales et de la qualité d'un élevage dont le capitaine de cavalerie de Franco signalait déjà en 1905, qu'il était en majeure partie constitué d'animaux de petit format (entre 1 m. 33 et 1 m. 38). Le résultat de cette façon de procéder fut un « écrémage » des effectifs et la perte, pour la reproduction, des meilleurs géniteurs mâles.

Origines et races. — Les documents historiques manquent qui pourraient nous aider à déterminer l'origine du cheval sénégalais. Les graffiti rupestres du Sahara Occidental indiquent l'apparition d'un équidé à côté du dromadaire, postérieurement au néolithique agricole et sédentaire, et bien avant que l'amiral Carthaginois Hannon ait entrepris son périple.

Mais on ne retrouve pas la trace d'une race autochtone. Les premiers étalons portaient des conquérants. Il semble qu'il y ait eu un lent déplacement vers le sud, du cheval punique et, par la suite, des apports renouvelés de la race berbère (numide), par glissements successifs le long des pistes caravanières ou d'invasion, notamment à la faveur des mouvements almoravide et arabo-hassane.

De Mauritanie, le cheval est passé au Sénégal, entraîné par les Bafour et les Mélaniens du Chemana, reculant devant les Canhadja-Lemtouna et les guerriers d'Oudéi, fils de Hassan.

A une époque plus rapprochée, les importations par mer sont venues renouveler le sang barbe diffusé, de proche en proche, par les razzis, les nomadisations et les échanges commerciaux. Ces importations se succédèrent suivant un rythme irrégulier. La première remonte à la fin du xv^e siècle. Le navigateur vénitien Alvise CADA MOSTO relate qu'il débarqua, au Nord de la presqu'île du Cap Vert (dans la région de M'Boro), des chevaux destinés au Roi du pays.

Quelle était leur provenance ? CADA MOSTO étant au service du Portugal, il s'agissait vraisemblablement de sujets andalous, alors très répandus dans le sud de la péninsule ibérique, robustes montures des conquistadors, aisément adaptables (ils firent souche au Chili et au Pérou), barbes sub-busqués dont l'on retrouve dans le cheval du canton M'Bayar (Baol) l'encolure épaisse, le poitrail large, la côte arrondie, le croupe ample, le front bombé, sous poil bai. Bien que de Franco fasse dériver ce dernier du poney du Fouta-Toro, lui-même issu des élevages maures du Trarza et du Brakna, les caractères très particuliers de cette variété ne relèvent pas uniquement, comme le croit cet auteur, d'une modification du type sous l'influence du sol; mais aussi d'une imprégnation par des produits d'autre origine, introduits par voie maritime.

L'infusion de sang barbe s'est poursuivie jusqu'à ces dernières années; les étalons du dépôt de Mostaganem, introduits en 1887, les chevaux du Sahel soudanais acquis par les traitants Ouolofs, les chevaux réformés des unités de spahis ont contribué à son renouvellement.

On peut affirmer que le cheval sénégalais est un barbe adapté, les différences dans la morphologie résultant d'influences locales diverses

milieu, mode d'entretien, croisement en dedans, retrempage du sang. En règle générale le type subit une réduction progressive du format quand on s'éloigne du fleuve en se dirigeant vers le rivage atlantique. L'utilisation précoce des sujets pour le portage ou la traction, dans les villes et escales groupés à proximité de la côte, a déterminé le raccourcissement des rayons par ossification rapide du squelette.

La multiplication des échanges entraîne une fusion plus complète des modèles et atténue les différences. DE FRANCO, déjà cité, décrivait, à côté du cheval de Médine ou Fleuve, trois variétés de poneys : Fouta, Cayor, Baol (M'Bayar), et quelques sujets issus du croisement étalons maures-juments M'Bayar.

NAINSOUTA distingue, comme les indigènes d'ailleurs, trois catégories : le M'Bayar, le M'Par, le Foutanké.

Le M'Bayar, tire son nom de la province du Baol oriental (Cercle de Diourbel) qui est son principal centre de production. On le trouve surtout dans la bande de terrain qui, de Thiès à Tivaouane, s'étend vers Diourbel par Toul, N'Diourbel et M'Bambey. C'est un animal commun, de petite taille (1 m. 33 à 1 m. 38) dont le défaut de taille est compensé par la solidité de la charpente. Il est trapu, rablé, ramassé et possède de bons points de force. La tête est grosse, chargée de ganaches, le front carré et bombé, l'encolure épaisse et courte, la poitrine profonde, ronde et bien cerclée, le poitrail large. Le dessus, souvent un peu plongé, est parfois ensellé; la ligne dorso-lombaire, courte avec un rein bien soudé, l'épaule généralement peu oblique, la croupe arrondie et musclée, les cuisses fortes, les membres solides et secs, les articulations larges. Les pieds sont souvent déformés. De nombreux sujets sont panards avec, comme conséquence, les jarrets clos. On peut toutefois trouver de bons aplombs. La robe est généralement baie, quelquefois alezane. La peau est épaisse, sans souplesse ni finesse.

Par sa rusticité, son endurance et sa sobriété, le M'Bayar réalise, mieux que tous les autres chevaux du pays, le type le plus complet du cheval de guerre et de trait léger.

Le Foutanké, moins répandu, résulte du croisement des juments M'Bayar avec les étalons maures dits du Fleuve, mais en réalité dérivés des chevaux du Hodh ou de Kayes (Médine). Il représente un essai de transformation du M'Bayar par croisement, en vue d'accroître sa taille. Les résultats ne sont pas toujours très heureux. Le Chef d'escadron LAFERRÈRE (1908) constatait que dès qu'un cheval du Sénégal prend de la taille, c'est au détriment ou de son coffre et de son poitrail, ou de ses boyaux, ou de la solidité de ses nœuds de force, de la puissance de ses articulations et de ses tendons. On obtient des produits ou étriqués (serrés entre deux portes), donc sans grande capacité respiratoire, ou

levretés (donc mauvais mangeurs), ou usés et tarés prématurément dans leur dessous. Entre 1 m. 38 et 1 m. 43, on a des sujets assez bien dans leur ensemble, harmonieux, enlevés, aux membres plus fins, énergiques, à allures plus brillantes, à la tête fine, nerveuse. Au dessus de 1 m. 43, le Foutanké est souvent heurté dans ses lignes, décousu, avec une encolure grêle, le rein long, décousu de membres, et ses aplombs sont défectueux.

Le Foutanké est un cheval de selle.

Le M'Par, ou cheval du Cayor, plus petit que le M'Bayar (1 m. 25 à 1 m. 33), est rarement bien conformé. Il est en général mal construit, décousu, étriqué, heurté dans ses lignes, avec une tête souvent trop chargée, un dos long, un rein mal attaché, une poitrine plate, des membres grêles, des tendons minces mais secs, les cuisses plates et sans ampleur, les jarrets droits, les aplombs défectueux. Bien que ces défauts se rachètent par une rusticité et une endurance exceptionnelles, la taille insuffisante du M'Par ne permet pas une utilisation économique.

Je me suis récemment attaché à préciser le phénotype du cheval sénégalais. On trouvera ci-après les moyennes, pour chaque catégorie ci-dessus décrite, des divers éléments métriques et des principaux indices.

Les mensurations ont porté sur 415 individus.

Moyennes des mensurations :

CATÉGORIES	TAILLE	LONGUEUR	PÉRIMÈTRE thoracique	HAUTEUR poitrine	INDICE CORPOREL	INDICE dactyloracique	CANON	TÊTE LONGUEUR
		S. 1						
M'Pars	1,309	1,35	1,46	0,60	0,924	$\frac{1}{8,3}$	0,174	0,52
M'Bayars	1,36	1,37	1,52	0,63	0,901	$\frac{1}{8,5}$	0,178	0,55
Fleuves et Foutankés	1,41	1,43	1,53	0,65	0,934	$\frac{1}{8,5}$	0,184	0,57

On voit nettement la similitude des résultats obtenus, et combien proches l'une de l'autre sont les trois variétés. La fréquence des croisements entre elles uniformise le type convexe médioligne. Les indices corporels sont sensiblement identiques, ainsi que les indices dactyloraciques. Seul le M'Bayar conserve une compacité plus accusée. M'Bayars et Foutankés sont eumétriques. Le M'Par est un ellipométrique (moins de 350 kilogs).

Mesures spéciales prises pour l'amélioration. — L'élevage du cheval subira inévitablement les effets d'une mécanisation progressive du travail qui caractérisera l'économie d'après guerre, dans tous les domaines, notamment dans ceux de l'Agriculture et des transports. On peut facilement prévoir la substitution prochaine de l'automobile à la charrette ou au taxi hippomobile; plus tardive, mais également certaine, l'apparition du tracteur dans les régions de culture extensive pour la préparation rapide du sol en vue des ensemencements.

La survivance de l'espèce dépend uniquement de ses possibilités d'utilisation; c'est donc par une opportune orientation de ses fins que l'on assurera la conservation, le relèvement et peut-être le développement de la production chevaline.

Cette orientation est conditionnée par les trois facteurs suivants :

- 1° les aptitudes des races locales;
- 2° les tendances naturelles de l'élevage indigène;
- 3° les débouchés ouverts.

En ce qui concerne leurs aptitudes, Fleuves ou Foutankés, M'Bayars et M'Pars sont des chevaux de selle ou d'attelage léger. Seul le M'Bayar pourrait trouver, par une augmentation de taille et un grossissement du format, un emploi comme moteur pour les labours de surface et autres façons culturales.

Mais attelage et traction sont — je le répète — des aptitudes menacées par le développement de l'automobilisme, par la diminution des besoins de l'armée, du commerce, de l'industrie, par la nécessité d'un équipement collectif en moyens de cultures mécanisés, autorisant des rendements plus élevés et compensant l'insuffisance de main-d'œuvre.

Quant aux méthodes d'élevage, elles tendent depuis toujours à l'obtention d'un cheval de selle. Pour en juger il suffit de voir l'engouement des populations pour les courses hippiques, et de connaître ce que sont, dans les milieux indigènes les bases d'appréciation et critères des beautés du cheval : le choix de l'acheteur est presque toujours déterminé par la vitesse, la couleur de la robe, la souplesse, l'élégance et le relevé des allures.

Voici donc un élevage voué par la conformation, le phénotype et le tempérament héréditaire de ses sujets, par le goût inné de l'indigène, par les conditions économiques qui limitent les possibilités d'utilisation, à la production d'un cheval fin, léger, rapide. Il n'est même pas besoin de parler d'évolution, les circonstances n'ayant pu que temporairement modifier sa destination.

Animal de course, de sport, de promenade, monture pour tous ceux que leur activité entraîne loin des pistes automobilisables, c'est naturellement dans le sens d'une plus parfaite adaptation au service de la selle que devront être orientées les améliorations dont il sera l'objet.

L'action entreprise par le Service de l'élevage comporte les étapes suivantes :

1° *Sélection par l'épreuve.* — Achat sur budget local ou sur budget du Fonds commun des sujets remarquables sur les hippodromes. D'où la nécessité en premier lieu, d'une organisation des épreuves.

2° *Organisation des épreuves.* — Les courses ont été codifiées en 1942; un prélèvement de 3 % sur les recettes du pari mutuel permet la constitution d'un Fonds des courses. Une Commission permanente ayant pour président le Chef du Service de l'Élevage, et pour membres des éleveurs qualifiés, contrôle l'activité des trente Sociétés hippiques autorisées. Les rapports technique et financier de chaque réunion sont adressés à cette Commission. Les résultats obtenus sont déjà très encourageants.

3° *Création d'un Haras-jumenterie.* — La rareté des beaux sujets rend nécessaire la création d'un haras-jumenterie. Il s'élèvera dans cette région du

Djoloff située au centre de la Colonie, où la nature du terrain favorise le développement du squelette. Intégré dans le centre d'élevage prévu à Dahra, les plans en sont déjà établis. Les dépenses d'exécution figurent au budget spécial des grands travaux.

4° *Création de dépôts régionaux d'étalons.* — Les produits sélectionnés provenant du Haras-jumenterie seront dispersés dans des stations régionales (Saint-Louis, Dagana, Podor, Ourossogui, Linguère, Louga, Thiès, Diourbel, Kaolack, Tambacounda) annexées aux centres vétérinaires. Les étalons seront tenus à la disposition des éleveurs.

5° *Organisation de concours et d'épreuves ; subventions.* — Trois grands prix annuels ont été créés ; des subventions sont accordées aux Sociétés hippiques qui font un réel effort pour l'amélioration de l'espèce chevaline. En outre, des concours d'élevage sont prévus dans tous les chefs-lieux de cercle suivant un calendrier établi.

L'effort financier pour la réalisation d'un tel programme sera réparti entre les budgets suivants :

- *Budget spécial des Grands Travaux :* Construction du Haras-jumenterie et de dépôts régionaux ;
 - *Budget local :* Construction de dépôts régionaux — fonctionnement du Haras-jumenterie et des dépôts régionaux — achat d'étalons — contribution de l'organisation de concours — Création de prix — subventions aux Sociétés hippiques ;
 - *Budget des Sociétés de Prévoyance et du Fonds Commun :* Construction de dépôts régionaux — achat de juments — Contribution au fonctionnement des dépôts régionaux — Aide aux Sociétés hippiques.
-